



Economie & Développement

BIMENSUEL D'INFORMATIONS ECONOMIQUES ET DE DEVELOPPEMENT

Zoom sur le Togo emergent

N° 167 du 28 août 2020 / PRIX 250 F CFA AFRIQUE / 1EURO EUROPE



ICI, LE FOOT NE S'ARRETE JAMAIS

VIVEZ LES PLUS GRANDS MATCHS
SEULEMENT SUR LES CHAINES CANAL+

SPORT

CANALPLUSTOGO

LES BOUQUETS
CANAL+



LES FILIÈRES FRUITS, LÉGUMES

Au Togo, les pertes de fruits et légumes coûtent 46 milliards FCFA. Un gâchis inacceptable !

Avec plus de 65% de la population active dans l'agriculture, le Togo enregistre des pertes de fruits et légumes qui atteignent 290 000 t par an. Le tiers des aliments produits chaque année dans le monde pour la consommation humaine, soit environ 1,3 milliard de tonnes, est perdu ou gaspillé, selon un rapport préparé par la FAO à la demande de l'Institut suédois pour l'alimentation et la biotechnologie. Au Togo elles représentent 40% de la production agricole...

P.2

BIA-TOGO

Avis de cession des biens immobiliers au plus offrant au plus tard le 31 août 2020

ECONOMIE BLEUE



Le Port autonome de Lomé maintient le cap pour répondre aux attentes des opérateurs économiques

CRISE SANITAIRE



Décélération de l'activité économique avec une perte de croissance de 4,2% au Togo

ELECTION À LA CCIT



Top départ pour les inscriptions sur la liste électorale

BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

Dr Akinwumi Adesina, réélu à 100% par les Gouverneurs à la présidence du Groupe de la BAD jusqu'à 2025



PRIX D'INNOVATION 2021

La BID lance un appel à candidature de 100 000 dollars

ECO FLASH

ELECTION À LA CCIT
Top départ pour les inscriptions sur la liste électorale

En vue de renouveler la classe dirigeante de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo (CCIT), le processus pour une bonne marche de l'élection consulaire en fin d'année 2020 a été mis en branle depuis plusieurs mois avec notamment, l'établissement de la carte de ressortissant aux opérateurs économiques. Dans la suite logique des choses, les inscriptions sur la liste électorale de ladite institution consulaire, ont été officiellement ouvertes mercredi 26 août 2020. Il s'agit donc pour les opérateurs économiques désireux de déposer leur candidature ou de faire inscrire sur une liste électorale selon les textes qui régissent la CCIT. Candidat à sa propre succession, Germain Esso-



houna Meba, président de la CCIT tentera de briguer un nouveau mandat surtout que de nombreuses réformes et initiatives présent à la tête de cette institution consulaire au du mandat qui prend fin, parlent en sa faveur. Les initiatives engagées par ledit président ont donné renforcé la crédibilité de la Chambre auprès des partenaires, donné un nouveau souffle au secteur privé voire même, aux opérateurs économiques qui sont devenus de véritables acteurs du développement économique du pays, ce qui explique la place de choix qu'ils occupent dans le Plan National de Développement (PND 2018-2022), un plan cher au Chef de l'Etat. Le travail abattu au cours de la mandature de l'actuel président avec une bonne assise de la CCIT a permis au Togo d'assurer la présidence de la Fédération de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Afrique de l'Ouest (FCCIAO), et de la Chambre permanente des chambres consulaires africaines et francophones (CPCCAF).

Charles Yao Yao

FILIÈRE ANANAS

L'UE et l'Allemagne apportent 30 millions FCFA aux producteurs d'ananas du Togo

L'Union européenne et l'Allemagne apportent leur soutien à la filière ananas du Togo, à travers le projet d'appui à l'amélioration de la compétitivité de la filière ananas au Togo (PRO-CAT) cofinancé par l'UE et le ministère fédéral de la coopération allemande (BMZ). Le projet consiste à renforcer les producteurs depuis 2 ans, le maillon transformation de la filière. A cet effet, la Fédération Nationale des Coopératives de Producteurs d'Ananas du Togo (FeNaCoPAT) a bénéficié le 26 août 2020, d'une subvention de plus de 30 millions FCFA. « L'objectif principal du pro-

jet est d'améliorer la compétitivité des micros, Petites et moyennes entreprises de

remer une meilleure intégration dans la chaîne de valeur », indique le média Agridigitale.



transformation d'ananas et indirectement les petits exploitants agricoles pour assu-

« La fédération entend permettre aux micro, petites et moyennes entreprises ainsi

que tous les autres acteurs intervenants dans la commercialisation de l'ananas et des produits dérivés de disposer de la matière fraîche de bonne qualité au moment voulu à un coût raisonnable afin de rendre plus compétitif la filière », indique Kossi Adjogblé président de la FeNaCoPAT. Chaque année, quelques 40 mille tonnes d'ananas sont livrées aux sociétés et industries et près de 20 mille tonnes sont vendues dans les différents marchés locaux au plan national. Tous les acteurs de la filière se sont engagés à améliorer durablement la compétitivité de la filière ananas, améliorer le rapport prix-qualité et faire rentrer davantage de revenus.

LES FILIÈRES FRUITS, LÉGUMES

Au Togo, les pertes de fruits et légumes coûtent 46 milliards FCFA. Ce gâchis est inacceptable !

Avec plus de 65% de la population active dans l'agriculture, le Togo enregistre des pertes de fruits et légumes qui atteignent 290 000 t par an. Le tiers des aliments produits chaque année dans le monde pour la consommation humaine, soit environ 1,3 milliard de tonnes, est perdu ou gaspillé, selon un rapport préparé par la FAO à la demande de l'Institut suédois pour l'alimentation et la biotechnologie. Au Togo elles représentent 40% de la production agricole. Ce gâchis est inacceptable à l'heure où des millions de gens souffrent de la faim d'autant plus que le gouvernement met en œuvre plusieurs programmes d'investissements sécuritaires agricoles notamment le PNIASA, lancé en février 2011. L'objectif est d'arriver à accroître les revenus des exploitants agricoles et à améliorer de façon durable les conditions de vie des ruraux, particulièrement des populations vulnérables et depuis 2017, le nouveau Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et Nutritionnel (PNIASAN) avec pour axe la modernisation de l'agriculture via notamment la formation et la diffusion des technologies, le développement des industries de transformation ainsi que des PME/PMI. Une des manières de parvenir au renforcement des chaînes de valeur sera l'encouragement des agropoles. Malgré ces investissements les pertes se produisent à tous les niveaux de la chaîne alimentaire, depuis la production agricole en passant par la distribution et la

vente. Comment pouvons-nous financer notre développement si nos investissements dans le secteur qui contribue à plus de 40% de notre richesse ne donnent pas de rendement à la hauteur de tout potentiel? Le Togo a obtenu des résultats considérables ces années durant les campagnes agricoles. A en croire les chiffres du ministère de l'Agriculture, de la Production Animale et Halieutique (MAPAH) en 2019, au sujet de la filière fruits et légumes, les engagements entre

vrées aux sociétés et industries et près de 20 mille tonnes sont vendues dans les différents marchés locaux au plan national », fait savoir Kossi Adjogblé, le Président de la Fédération Nationale des Coopératives de Producteurs d'Ananas du Togo (FeNaCoPAT).

Les pertes sensibles des fruits et légumes Selon la FAO, si les togolais devraient consommer des fruits comme il faut, on aura besoin d'un million de tonnes



acteurs portent sur les éléments suivants, selon les filières : pour la filière ananas : 1000 tonnes de fruits seront livrées pour un besoin de 1 060 tonnes avec le chiffre d'affaires aux producteurs s'élève à 125 millions FCFA ; Pour la filière tomate : 4 020 tonnes seront produites, pour un chiffre d'affaires aux producteurs s'élève à 201 millions FCFA ; Pour la filière oignon : une demande de 2 000 tonnes pour un chiffre d'affaires aux producteurs s'élève à 530 millions FCFA ; Au niveau de la filière mangue, 450 tonnes avec un chiffre d'affaires aux producteurs s'élève à 45 millions FCFA. « Chaque année, quelques 40 mille tonnes d'ananas sont li-

des pertes qui apparaissent tout au long de ces filières, de la parcelle du producteur à l'étal du distributeur, et peuvent être plus ou moins importantes selon les produits (d'environ 5% à plus de 20%). Elles représentent globalement pour l'ensemble des fruits et des légumes 12% de la production disponible au champ. Selon les agronomes, les trois quarts de ces pertes sont constatés aux premières étapes de la filière, de la récolte à la mise en marché. Leurs principales causes sont la sensibilité des produits aux aléas sanitaires et climatiques, leur périssabilité, l'application de normes réglementaires ou de cahiers des charges exigeants. Les pertes aux stades de la distribution (grossistes et détaillants) représentent le quart restant ; elles sont principalement dues à la manipulation de produits très périssables et surtout à des problèmes de surmaturité liés en partie à une gestion inappropriée des stocks, les intempéries, les ravageurs, les difficultés de transport ou d'écoulement, les difficultés de conservation. Comme on peut le remarquer, les produits agricoles perdus représentent un manque à gagner important pour le producteur qui a investi, et des pertes financières pour l'Etat. D'après le PNUD-Togo, à travers son incubateur Accelerator Lab, ces pertes causent un manque à gagner de 46 milliards FCFA (82,9 millions \$) par an. Les commerçants enregistrent des pertes de fruits et légumes qui atteignent 290 000 t par an. « Il y a à peine deux semaines, le panier de tomates est vendu à 15 000 FCFA et c'est redescendu à 10 000

Suite à la page 3

FCFA, 5 000 FCFA puis aujourd'hui à 1 000 FCFA voire 800 FCFA. Regardez vous-même comment les tomates pourrissent et jonchent par terre faute de conservation. On n'a pas de chambre frigorifique pour les conserver et c'est tout le problème rencontré chaque année. Le gouvernement doit nous trouver impérativement une solution. Puisque d'ici décembre, c'est une pénurie totale et vous pouvez acheter 3 tomates à 100 FCFA », martèle Mme Adjo, commerçante de tomate, rencontrée le jour du marché d'amoussoukopé, à 80 km de la capitale. Même constat fait en période de crue de mangues, d'oranges, d'ananas, de canne à sucre, des légumes comme adémé, gboma, choux, oignons, les tubercules comme, l'igname, le manioc, le taro...

Les solutions passent par la transformation et la conservation

« Pour que ce secteur soit un véritable pourvoyeur d'emplois et de richesses, il faut améliorer le circuit de transformation et de conservation ainsi que les réseaux routiers », a recommandé Oyétoundé Djiwa, chargé de programme au bureau de la FAO au Togo. Pour éviter ces pertes colos-

ales, le gouvernement devrait aller à l'identification des solutions locales à la mauvaise conservation des fruits et légumes et à explorer des méthodes possibles de transformation. Tout simplement, les autorités doivent relancer activement les pôles de transformation agricole pour valoriser les potentialités au Togo, tel qu'exprime la nouvelle vision traduite par le Plan national de développement (PND), à son axe 2 relatif au « développement des pôles de transformation agricole, manufacturiers et d'industries extractives ».

Les acteurs des filières de fruits et légumes doivent investir à trouver des modes de transformation; de type non stabilisé (gamme prête à l'emploi) ou stabilisé (gamme conserve / gamme surgelé / gamme plats cuisinés réfrigérés). Sur le moyen et long terme, il est évident qu'on aille vers la création de plus de valeur ajoutée et l'augmentation des activités de transformation. Il y a un type de transformation assez complexe qui implique des importations de machines, d'équipements aujourd'hui peu disponibles sur le continent africain. Par exemple le Kenya a atteint un niveau élevé de transformation avec des pro-

duits congelés, pré-emballés. Mais il y a d'autres niveaux de transformation qui sont accessibles comme les jus, les purées et autres. Les financements vers des structures de transformations des produits frais par exemple, la Sart-Up de transformation et de commercialisation de dérivés de tomates Tanko Timati de l'entrepreneur togolais Ismaël Mamoudou-Tanko qui produit de la purée de tomates conditionnée en bouteille sans additifs ni conservateurs chimiques et ont d'une durée d'expiration de 24 mois. « Nous ne pouvons pas continuer par exporter nos produits bruts sans aucune valeur ajoutée. Nous devons forcément passer par la transformation si nous voulons voir l'émergence de notre pays », explique Bilakimwé Feou, directeur de l'industrie au ministère en charge du commerce.

Renforcer les circuits de distribution des fruits et légumes frais sont multiples, depuis la vente directe dans le champ ou à la ferme jusqu'aux systèmes d'import/export en recherchant des débouchés pour les produits afin d'écouler les produits rapidement. Selon de récents chiffres communiqués par l'Institut national de la Statistique et des Etudes

Economiques et Démographiques (INSEED) en 2019, la filière des fruits et légumes a rapporté au Togo plus de 4,5 milliards FCFA avec 30 265 tonnes d'exportations en 2017. « L'étude montre que le Togo exporte des fruits, qui rapportent environ 4,5 milliards FCFA à l'économie nationale. Mais nous importons pour environ pour environ 1,5 milliards FCFA », explique Djiwa Oyétoundé. Rappelons que le Togo est le premier fournisseur d'Afrique sub-saharienne en produits agroalimentaires biologiques sur le marché européen en 2019. Les importations européennes en provenance du Togo ont fait un bond de 102% entre 2018 et 2019 pour s'établir à 44 983 tonnes. Leviers d'action et innovations pour réduire les pertes alimentaires Tous les acteurs des filières fruits, légumes et pomme de terre, de l'amont à l'aval, ont un rôle important à jouer pour mettre en œuvre des leviers d'actions permettant de réduire les pertes alimentaires. Les établissements d'agrofourniture (semenciers, firmes de produits phytosanitaires, fabricants de matériel agricole...) peuvent y contribuer encore davantage en proposant aux producteurs des innovations

variétales et techniques susceptibles de lutter plus efficacement contre les bioagresseurs (matériel végétal résistant ; méthodes de protection biologiques, chimiques, physiques...), de protéger les cultures contre les intempéries (serres et abris, filets paragrêle, bâches anti-pluie...). Ils peuvent également proposer des matériels de conditionnement (calibreuse, emballage), de conservation et de transformation plus performants.

Comme indiqué dans le rapport de la FAO, les pertes au stade de la production et de la première mise en marché sont les plus importantes, en grande partie en raison des pertes sanitaires et du tri des fruits et légumes après récolte. Il existe par ailleurs des causes de pertes plus aléatoires liées à des raisons économiques. Les prix des fruits et légumes frais fluctuant selon l'offre et la demande, il peut être parfois économiquement moins désavantageux pour le producteur de laisser les produits au champ, compte tenu des coûts de main d'œuvre. A ce jour, le Togo produit pour 60 000 tonnes de fruits, et 40 000 tonnes de légumes par an.

Ghislain

TOGO - RAPPORT CPIA 2019 Le Togo obtient un score acceptable de 3,3 sur 6

Le rapport de la Banque mondiale sur l'évaluation des politiques et des institutions en Afrique (CPIA) a été rendu public. Dans ce document de l'institution de Bretton Woods, « le Togo obtient un score exemplaire avec une note globale de 3,3 » renseigne le ministère togolais de l'Economie et des Finances. Une excellente nouvelle pour le Togo. Le résultat de l'enquête CPIA de la Banque mondiale révèle une augmentation moyenne du pays de sa note de 0,1 point chaque année depuis 2017. « En 2019, le bond a été de 0,5 point concernant 5 indicateurs dont 4 liés au budget et aux finances. Il s'agit notamment de la qualité de la gestion budgétaire et financière, de l'efficacité dans la mobilisation des

site, le ministère de l'Economie et des Finances. Les pays sont notés sur une échelle de 1 (note la plus faible) à 6 (note la plus élevée) pour 16 indicateurs regroupés dans quatre catégories : gestion économique; politiques structurelles ; politiques d'inclusion sociale et d'équité gestion et institutions du secteur public. Le rapport de la Banque mondiale sur l'évaluation des politiques et des institutions en Afrique (CPIA) est un outil de diagnostic annuel destiné aux pays d'Afrique subsaharienne. Egalement, il définit quels pays peuvent bénéficier des financements de l'Association internationale de développement (IDA). Le rapport jauge la qualité des structures politiques et institutionnelles nationales, et



recettes, de l'équité dans l'utilisation des ressources publiques et dans le secteur financier », a indiqué sur son

leur capacité à soutenir une croissance durable et à réduire la pauvreté.

Ghislain

ARISE IIP va investir plus de 130 milliards FCFA dans la Plateforme Industrielle d'Adétikopé au Togo

ARISE IIP lance le projet de création de la Plateforme Industrielle d'Adétikopé (PIA) au Togo qui permettra la transformation locale des richesses naturelles togolaises et leur export, vise la création de 35 000 emplois directs et indirects. « Cette plateforme va permettre d'industrialiser de nombreux secteurs d'activité togolais, à l'instar du secteur agricole (coton, anacarde, soja, riz, sésame etc.) en créant des rouages performants qui permettront la transformation locale des matières premières et ainsi d'exporter des produits manufacturés qui généreront d'importants revenus pour le pays », souligne

Alain Saraka, Directeur de la stratégie d'ARISE IIP et IS. Seront également mis en valeur sur la plateforme logistique, les projets de volaille, les produits pharmaceutiques, la cosmétique, l'emballage, l'automobile et le recyclage. D'une superficie de 400 hectares, la première phase de cette plateforme sera livrée à partir de janvier 2021. Plus de 200 millions €, soit plus de 130 milliards FCFA seront investis dont les travaux ont été lancés le 25 août 2020 à environ 27 km, au nord de la capitale. Le PIA consis-

tera entre autres, à implanter des usines en vue de la transformation des produits locaux, en ligne avec l'axe 2 du Plan National de Développement (PND 2018-2022) qui promeut l'agro-industrie et l'industrie manufacturière. Elle sera dotée d'une infrastruc-

intégrées Arise IIP, une joint-venture entre Africa Finance Corporation et le géant de l'agroalimentaire Olam, est née de la volonté de combler le manque à gagner local dû à l'export de matières premières brutes et de créer de la valeur



ture moderne et de services logistiques multimodaux intégrés, parmi lesquels : un parking d'une capacité de 700 camions, un parc pour le stockage de conteneurs d'une capacité de 12 500 EVP, un entrepôt pour charger, décharger et transférer les conteneurs, un entrepôt de stockage du coton et d'autres matières premières, une zone de 200 000 m2 dédiée aux autres activités logistiques, des routes et emprises routières. PIA, issue du partenariat entre la République du Togo et le spécialiste des zones industrielles

ajoutée pour le Togo grâce au développement industriel local consacré au traitement et à la transformation des produits. ARISE, qui compte déjà à son actif la zone économique spéciale de Nkok au Gabon (GSEZ), focalisée sur la transformation de grumes, et développe le projet de la future zone industrielle de Glo-Djigbé (GDIZ), au Bénin, est chargée via sa filiale IIP de la conception, du financement, de la construction et de la gestion de cette plateforme logistique.

Raïssa

TRANSPORT

La reprise des vols à l'aéroport de Lomé ne doit pas entraîner une augmentation de la pandémie

La rénovation des infrastructures aéroportuaires s'est poursuivie avec l'allongement de la piste d'atterrissage, la construction d'un nouveau parking avion moderne. L'aéroport international Gnassingbé Eyadema peut traiter près de (50.000) tonnes de fret, accueillir plusieurs compagnies aériennes nationales et internationales régulières pour une capacité de traitement de 2

dans le respect strict des mesures barrières concernant par exemple la désinfection de l'avion, et les masques.

Comment le ciel de l'aéroport de Lomé est de nouveau dégagé pendant cette période de Covid-19?

La santé n'a pas de prix. Cette phrase a toute sa valeur parce qu'elle constitue, à elle seule, une

covid-19. Depuis le 1er août, suite à des réflexions longuement mûries par les ministères concernés, des dispositions sanitaires et sécuritaires prises à chaque niveau, les vols domestiques et internationaux ont repris à l'aéroport, avec des consignes claires et des directives bien déterminées à l'avance. Une semaine avant la réouverture, la Société aéroportuaire de Lomé-

loppée ; un laboratoire équipé a été installé et sert à tester les voyageurs ; l'aérogare a totalement été désinfectée ; des vitres ont été mises en place à l'enregistrement pour éviter que les hôtes soient en contact direct avec les passagers ; longtemps restés au sol, les avions ont été inspectés pour éviter toute surprise désagréable, etc.

Maintenant, les voyageurs doivent souscrire à une assurance médicale ou de voyage lors de l'achat de billet, s'ils ne disposent pas déjà d'une assurance maladie internationale. Chaque voyageur doit se soumettre 72 heures avant son départ de Lomé, à un test PCR covid-19 qui coûte 40.000 francs CFA et dont les résultats sont délivrés par SMS et mail dans un délai de 24 heures. Tout passager à destination de Lomé (sauf ceux qui sont en transit) doit présenter avant l'embarquement, un résultat de test PCR covid-19 négatif datant de moins de 05 jours. A son arrivée à Lomé, il sera soumis à un test supplémentaire. Il doit remplir au préalable un formulaire en ligne, accessible grâce au lien <https://voyage.gouv.tg/form-voyage> et s'acquitter des frais de ce test avant le départ. Tous ceux qui contournent cette règle ne sont pas autorisés à embarquer. Aussi, les voyageurs doivent installer à leur arrivée à l'aéroport

de Lomé, Togo Safe (disponible sur <https://voyage.gouv.tg/>), la garder active pendant leur séjour ou au moins 30 jours à compter de leur arrivée. Il s'agit d'une application de traçage qui permet aux autorités sécuritaires et sanitaires de s'assurer du respect de la quarantaine. D'autres structures de suivi sont mises en place par l'Etat pour accueillir les voyageurs. Les frais qui y sont associés sont à la charge de ces voyageurs. Ces derniers peuvent être contrôlés inopinément sur le lieu d'auto-confinement. En cas de non-respect des mesures, ils sont exposés à des sanctions comme le paiement d'une amende et le placement de ces personnes au sein des structures de quarantaine, à leurs frais. Entre-temps, des vols spéciaux de rapatriement ont été organisés par le gouvernement afin de permettre aux Togolais, malgré la situation délicate, de regagner leurs familles respectives. Le Togo gère avec tact la crise sanitaire. C'est sans doute la raison pour laquelle il est l'un des pays les moins touchés en Afrique. Comme le souligne la direction, au niveau l'Aéroport International Gnassingbé Eyadema (AIGE), le mot d'ordre est clair : « La reprise des vols ne doit pas entraîner une augmentation de la pandémie ».

Jacqueline



millions de passagers par an. Parmi les mesures liées à éviter la propagation du coronavirus (Covid-19) au Togo, l'aéroport de Lomé a été fermé le 20 mars 2020 au trafic commercial. 05 mois après, les autorités ont décidé d'ouvrir de nouveau le ciel aux passagers, mais attention

raison suffisante pour stopper toute activité tendant à secouer la santé publique, a fortiori dans une période de crise sanitaire. Jusqu'au 31 juillet 2020, l'aéroport international Gnassingbé Eyadema était encore fermé au trafic commercial pour limiter les risques de propagation de la

Tokoin (Salt) a tenu une réunion avec toutes les parties prenantes. Ensemble, elles ont fait l'état des lieux des dispositions prises depuis la fermeture des frontières aériennes et déblayé le terrain pour la reprise des activités. Par exemple, une plateforme numérique des voyageurs a été déve-

Togo/ Décélération de l'activité économique avec une perte de croissance de 4,2%

Le gouvernement fait d'énormes progrès dans la réalisation des réformes dans plusieurs secteurs. Pour un bon suivi desdites réformes, le Ministère de l'économie et des finances (MEF) organise deux (2) revues de la performance des réformes chaque année avec la participation des représentants des départements ministériels, des institutions de l'Etat et autres. Pour cela, une revue de la performance des réformes à fin décembre 2019 dans les départements ministériels et institutions de l'Etat a été organisée le 25 août à Lomé avec pour objectif entre autres, d'évaluer la performance des réformes mise en œuvre au cours de l'année 2019 en lien avec le glissement de la matrice unifiée des réformes 2019-2021

et les plans de travail et budget annuel (PTBA 2019), identifier les forces et faiblesses puis d'actualiser les réformes pour la période 2020-2022 et les PTBA des réformes 2020. Avec la pandémie à coronavirus qui plane sur le monde entier avec son lot de conséquences, les projections laissent apparaître une forte décélération de l'activité économique avec une perte de croissance de 4,2%. En effet, le taux de progression de l'activité économique est révisé à 1,3% pour l'année 2020 contre une prévision initiale de 5,5% après un taux de 5,3% enregistré en 2019. « La pandémie de la covid-19 a certes des impacts négatifs sur le social et l'économie mais néanmoins, elle nous enseigne des leçons que nous pourrions tirer notamment, repenser notre modèle économique

pour le rendre moins dépendant de l'extérieur et donc plus résilient face au choc externe », a laissé entendre Sani Yaya, ministre de l'économie et des finances. Cette nouvelle orientation de la politique économique amène à actualiser le plan National de Développement (PND 2018-2022). Cette nouvelle politique s'articule autour de la création des pôles de croissance, des unités de transformation industrielles particulièrement dans le secteur agricole, développer des chaînes de valeur. « Aujourd'hui, les efforts de tous ont permis de maintenir un cadre macro-économique stable avec l'assainissement des finances publiques. D'ailleurs le dernier rapport de la Banque mondiale sur l'évaluation des politiques et institutions nationales en Afrique (CPIA) a fait cas des progrès réa-



lisés par le Togo ces dernières années. Classé 15^e sur les 39 pays, le Togo avec une note de 3,3 en 2019 a connu une augmentation moyenne de sa note de 0,1 point chaque année depuis 2017 », rappelle Sani Yaya. Le

Togo est parmi les plus réformateurs avec des avancées notables dans toute une série de domaines, notamment politiques, socio-économiques et institutionnel.

Assem Ange

ECONOMIE ET DEVELOPPEMENT

Récépissé N° 0494/ 08 / 04 / HAAC

Directeur de Publication
Joseph GADAH
(228) 90 30 85 10

Rédaction
Joseph
Ghislain
Raissa

Imprimerie
La Colombe

Infographie
Benjamin K. Tchabi
90369796

Tirage
2000 Exemplaires

Insertion socioprofessionnelle Des institutions ont décuplé les programmes destinés à faciliter les jeunes au Togo

La définition du chômage au sens du BIT est extrêmement restrictive (ne pas avoir exercé d'emploi au cours de la semaine de référence, ne serait-ce qu'une heure, et rechercher activement un et être disponible pour l'exercer). Le taux d'activité épouse les étapes successives du cycle de vie. Les taux d'activité croissent rapidement à mesure que les jeunes sortent du système scolaire et s'intègrent à la vie professionnelle. Les primo-demandeurs, c'est la catégorie la plus féminisée car, s'il y a autant de chances pour les deux sexes d'être un chômeur, 57 % des femmes au chômage sont à la recherche d'un premier emploi. En général, ceux qui trouvent le plus difficilement du travail sont ceux qui en cherchent pour la première fois. «Les primo-demandeurs, actifs n'ayant jamais travaillé, constituent la tranche de chômeurs dont l'insertion est la plus difficile». Cela s'explique par le fait que «les entreprises, notamment dans les conjonctures défavorables, préfé-

raient les personnes ayant déjà une expérience, ce qui aggrave la situation de ceux qui n'en ont pas et fait allonger la durée de leur chômage». L'employabilité, selon l'Organisation internationale du travail (OIT), est l'aptitude d'une personne à trouver et conserver un emploi, à progresser au travail et à s'adapter au changement tout au long de la vie professionnelle.

Dans le cadre de l'insertion socioprofessionnelle des primo-demandeurs d'emploi, en quoi consiste le programme d'emploi du gouvernement togolais ?

Quelques années en arrière, les taux de chômage et du sous-emploi étaient sensiblement élevés au Togo. Rapidement, les autorités ont mis en place des institutions qui à leur tour, ont décuplé les programmes destinés à faciliter l'insertion socioprofessionnelle des jeunes. En 2015 par exemple, seulement 3,4% de Togolais étaient en chômage et le taux du sous-emploi était de 24,9%. Le

programme d'Appui à l'insertion et au développement de l'embauche (Aide) a contribué à ce redressement. Grâce à lui, beaucoup de jeunes ont dit adieu à l'inactivité. Depuis 2011, année de mise en œuvre du programme Aide, coordonné par l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE), la situation socioprofessionnelle d'au moins 7000 jeunes togolais a radicalement changé. Justement, le programme est né pour répondre à la problématique du chômage des jeunes, faciliter leur pré-insertion et insertion, surtout des primo-demandeurs d'emploi au sein des entreprises privées et parapubliques. C'est une opportunité pour les jeunes citoyens de bénéficier d'un stage rémunéré pour une durée de douze (12) mois au maximum, de disposer éventuellement d'un contrat de travail dans l'organe d'accueil ou de postuler dans d'autres entreprises avec les expériences et les notions acquises au fil du temps. En 2016 par exemple, près de 4410 primo-demandeurs d'em-



ploi ont été mobilisés et 394 parmi eux ont été embauchés. En 2018, plus de 7600 demandes de stage et 2279 offres de stage ont été enregistrées par l'agence. En ce qui concerne les critères d'éligibilité et de recevabilité des demandes, il faut être un homme ou une femme de nationalité togolaise, âgé(e) de 18 à 40 ans ; s'inscrire sur le site web de l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) ; opter pour le programme Aide ; avoir un diplôme qui atteste de la formation reçue (CAP, BEP, Bac, BTS, Bac+3, Bac+4, Bac+5 etc.), être sans

emploi, en quête d'une première expérience professionnelle et être disponible. Progressivement, Aide et d'autres mécanismes institutionnels (le Faiej, le Paeij-SP, le FNFI, la Cnej, le Pradeb, etc.) accélèrent la création d'emplois au Togo, assurent la viabilité des entreprises et accroissent l'esprit d'entrepreneuriat sur l'étendue du territoire. Le Plan national de développement (PND 2018-2022) est la cerise sur le gâteau puisqu'il occasionnera 01 million d'emplois décents dont 500.000 directs.

Alice

Le Port autonome de Lomé maintient le cap pour répondre aux attentes des opérateurs économiques

L'économie bleue est susceptible de stimuler la croissance économique et la protection de l'environnement, et d'aider à atteindre les objectifs de développement durable de l'Agenda 2030. Son importance stratégique pour le commerce est évidente, note l'Organisation maritime internationale. A titre d'illustration, jusqu'à 90% de la facilitation du commerce mondial en volume et 70% en valeur se fait par voie maritime. Grâce à une gestion efficace, l'exploitation durable des ressources des océans, des mers, des lacs et des rivières aussi appelée économie bleue pourrait contribuer à l'économie mondiale à hauteur de 1,5 milliards de dollars. C'est la conclusion de la conférence sur l'économie bleue durable à Nairobi, au Kenya en 2018. L'Afrique compte 38 États côtiers et insulaires et un littoral de plus de 47000 km. C'est une immense opportunité de développer l'économie bleue.

Comment le gouvernement togolais améliore le Port autonome de Lomé pour redonner de l'éclat à l'économie nationale ? Premier

pays le plus réformateur en Afrique selon le classement Doing Business 2020, le Togo s'engage à justifier cet exploit et reste fidèle à l'atteinte des objectifs du Plan national de développement (PND 2018-2022), ambitieux programme du chef de l'Etat pour l'émergence et le développement durable. Ainsi, plusieurs réformes ont été réalisées ces derniers mois à la division des opérations douanières au port autonome de Lomé. Ces réformes répondent à la transformation structurelle de l'économie et à la professionnalisation des différents secteurs des chaînes logistiques au port autonome de Lomé. Afin d'améliorer le climat des affaires et rendre le port plus compétitif, de nombreuses améliorations ont été apportées pour satisfaire les acteurs économiques. Il s'agit de la dématérialisation du certificat d'origine en vue de permettre aux opérateurs de soumettre leurs demandes de certificat d'origine en ligne et de l'obtenir également en un temps record. Quant à l'importation, le nombre des documents à fournir a été réduit pour faciliter les échanges commerciaux entre les



pays de la sous-région et le Togo. Par ailleurs, il a été mis au point une technique d'émission en ligne des bons à conduire au cas où un contrôle s'avère nécessaire. Avec les maisons consignataires, la division des opérations douanières du port autonome de Lomé a fixé le délai du dépôt du manifeste à 24 heures au plus avant l'arrivée du navire et ; afin d'éviter les longues files d'attente et fluidifier les enlèvements des marchandises, le scanner tourne désormais 24 heures sur 24. En dépit de la pandémie de coronavirus, la di-

vision des opérations douanières du Port autonome de Lomé maintient le cap pour répondre aux attentes des opérateurs économiques. Ces réformes visent entre autres à relever le défi de l'axe 1 du PND qui consiste à faire du Togo un hub logistique d'excellence et un centre d'affaires de premier ordre dans la sous-région. De mémoire d'homme, les autorités ont réalisé une mutation spectaculaire au niveau des infrastructures du port de Lomé au cours de ces dernières années, faisant de lui l'un des ports les

plus modernes de la sous-région ouest africaine et l'un des meilleurs au plan continental. Aujourd'hui, la rapidité des formalités administratives reste de loin une caractéristique du port, le seul en eau profonde dans la sous-région. Avec une profondeur de 16,60 mètres, le Port de Lomé est le seul port en eau profonde de la côte ouest africaine pouvant accueillir des navires de 3ème génération. Le Port du Togo est le seul port sur la côte ouest africaine par lequel on peut atteindre plusieurs capitales en un seul jour avec un acheminement des marchandises et l'un des atouts, repose sur la rapidité des formalités administratives qui est le résultat des efforts de simplification des circuits... Selon, Fogan Adegnon, le Directeur général du PAL, le trafic conteneurs au Port autonome de Lomé (PAL) a franchi la barre d'1,5 millions d'EVP en 2019 et le trafic de marchandises de la plateforme portuaire de Lomé est par ailleurs passé de 22,117 millions de tonnes à 22,610 millions sur un an.

Augustin

PRIX D'INNOVATION 2021

La BID lance un appel à candidature de 100 000 dollars

La Banque Islamique de Développement (BID) a lancé le 25 août 2020 un appel à candidature pour le « Prix de la BID pour les réalisations marquantes dans les économies islamiques » pour l'année 2021. La

compétition est ouverte à toutes personnes et institutions provenant des pays membres de la BID engagées dans le développement économique dans le monde entier. Les candidats désireux de prendre part à cette

compétition sont donc tenus de soumettre leurs projets éligibles (innovants, percutants, durables et conformes aux valeurs islamiques) dans la catégorie "Développement Solutions Achievement" sur le portail IsDB

de la BID au plus tard le 30 novembre 2020. Au terme de ce challenge, le vainqueur remportera une cagnotte de 100 000 dollars, soit 55,45 millions FCFA. Tandis que les second et troisième lauréats obtiendront respectivement 70 000 dollars (38,81 millions FCFA) et 50 000 dollars (27,72 millions FCFA). Lancé en 1988 sous le nom "Prix

de la BID en économie", ce prix qui est décerné tous les deux ans, en alternance entre les catégories "création" and "Innovative development" solutions vise à reconnaître, récompenser et encourager les projets créatifs qui résolvent avec succès des défis de développement importants dans les pays membres de la BID.

CRÉDIT JEUNE ENTREPRENEUR

Une main tendue aux jeunes togolais face aux difficultés de financements classiques

Si bon nombre de pays africains affichent étonnamment des taux de chômage parmi les plus bas au monde, la Banque africaine de développement (BAD) recommande d'encourager davantage la création d'« emplois décents ». Selon la Banque mondiale, les jeunes représentent 60 % de l'ensemble des chômeurs africains. Les gouvernements africains luttent contre le chômage à plusieurs niveaux et certains suggèrent pour cela d'encourager l'industrie ou encore de renforcer la formation professionnelle. L'Organisation internationale du Travail (OIT) a signalé en 2016 que jusqu'à 70 % des travailleurs africains sont des « travailleurs pauvres », le taux le plus élevé dans le monde. Et l'organisation d'ajouter que « la part de jeunes travailleurs pauvres a augmenté de près de 80 % ces 25 dernières années ». Bref, « le chômage des jeunes est une bombe à retardement

». Que font les autorités togolaises pour accompagner les jeunes à sortir du chômage ? Grâce aux réformes réalisées dans plusieurs secteurs, en l'occurrence le secteur économique, ceci combiné aux initiatives sociales prises en faveur du financement du secteur informel et de l'agriculture, le Togo a le taux de chômage le plus bas de l'Afrique de l'Ouest. En effet, selon les chiffres rendus publics en 2015 à l'issue d'une étude Questionnaire des indicateurs de base du bien-être (QUIBB), seulement 3,4% de togolais sont au chômage et le taux de sous-emploi se stabilise à 24,9%. La solution à la problématique du chômage passe par le souci de financement des jeunes entrepreneurs et ainsi à chaque Togolais de jouer sa partition dans le développement national. Pour faciliter l'accès aux sources de financement aux jeunes togolais, le Fonds d'appui aux initiatives

économiques des jeunes (Faiej) a été lancé en octobre 2012, géré par le ministère du Développement à la base, de l'Artisanat et de la Jeunesse. Il met à la disposition des jeunes entrepreneurs des services non financiers (formation, renforcement de capacités, suivi-évaluation) et financiers comme les garanties de financement et le Crédit jeune entrepreneur (CJE). En quoi consiste ce dernier ?

Le nom est assez évocateur. Le Crédit jeune entrepreneur a été lancé en octobre 2013, fruit d'une collaboration entre le Faiej et 05 institutions de microfinance réparties sur le territoire. Le CJE offre un accompagnement financier aux jeunes dans l'établissement et le démarrage de leurs projets d'entreprise. C'est une main qui leur est tendue face aux difficultés de financements classiques qui exigent des garanties réelles et un apport élevé en fonds propres. Il s'agit d'un système de prêt

qui permet de financer à hauteur de 95% le coût total du projet avec un plafond limité à 2.500.000 francs CFA. Dans le cas d'une association de promoteurs, le plafond est fixé à 6.000.000. Le taux applicable est de 4,5% avec un différé maximum de six (06) mois et ce, selon la nature de l'activité, sur une durée maximale de trente-six (36) mois. Précisément, le jeune promoteur ne rembourse que les intérêts du différé, ceci pour lui éviter une lourde charge financière. Par ailleurs, une épargne d'un taux de 1,5% du montant total des investissements est réservée sur le compte du bénéficiaire pour renforcer ses capacités. En ce qui concerne les modalités, il faut avoir bénéficié avec succès de la formation initiale du Faiej ou toute autre formation en techniques de création et gestion d'entreprise ; avoir un plan d'affaires bancable ; soumettre une demande de financement ; remplir une déclaration sur honneur ; fournir une caution morale ; avoir une

garantie sociale ; accepter que le Faiej assure le suivi des activités jusqu'au remboursement intégral du crédit ; accepter les conditions du fonds en matière de recouvrement. Tout jeune âgé de 18 à 35 ans, porteur de plan d'affaires certifié Faiej peut bénéficier du Crédit jeune entrepreneur (CJE). Le crédit couvre tous les secteurs d'activités, principalement le secteur agricole, la transformation agro-alimentaire, la production céréalière, l'artisanat, les technologies de l'information, de la communication et des énergies renouvelables. Les jeunes entrepreneurs profitant de tous ces mécanismes de financement qu'offre le gouvernement pourront toujours booster leurs entreprises avec les diverses réformes menées par la Cellule Climat des Affaires (CCA) dont l'enjeu majeur consiste à faire du Togo, la destination privilégiée des investissements à l'effet de financer le plan National de Développement (PND 2018-2022).

Théophile

BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

Dr Akinwumi Adesina, réélu à 100% par les Gouverneurs à la présidence du Groupe de la BAD jusqu'à 2025

Le Dr Akinwumi A. Adesina a été réélu pour un second mandat de cinq ans à la présidence du Groupe de la Banque africaine de développement, le 27 août 2020, par le Conseil des gouverneurs de la Banque. Economiste du développement de renommée mondiale et lauréat du Prix mondial de l'alimentation et du Prix SunHak pour la paix, le Dr Adesina s'est distingué en menant un programme audacieux visant à réformer la Banque et à accélérer le développement de l'Afrique. Il a été élu pour la première fois à la présidence de la Banque le 28 mai 2015. En tant que président nouvellement réélu, le Dr Adesina, ancien ministre nigérian de l'Agriculture, débutera son nouveau mandat le 1er septembre 2020.



Le résultat de l'élection, qui lui a permis d'obtenir 100% des votes de tous les membres régionaux et non régionaux de la Banque, a été annoncé par la Présidente du Conseil des gouverneurs de la Banque, Mme Niale Kaba, Ministre du Plan et du Développement de Côte d'Ivoire. Le premier mandat de M. Adesina était axé sur le nouveau programme audacieux du Groupe de la Banque, qui repose sur cinq priorités de développement connues sous l'appellation "High 5" : éclairer l'Afrique et l'alimenter en énergie

; nourrir l'Afrique ; industrialiser l'Afrique ; intégrer l'Afrique ; et améliorer la qualité de vie des populations africaines. Au cours du premier mandat d'Adesina, la Banque a obtenu des résultats qui ont eu un impact sur la vie de 335 millions d'Africains. C'est ainsi que 18 millions de personnes ont eu accès à l'électricité ; 141 millions de personnes ont bénéficié de technologies agricoles améliorées au titre de la sécurité alimentaire ; 15 millions de personnes ont eu accès à des financements provenant d'investissements privés ; 101 millions de personnes ont bénéficié de transports améliorés ; et 60 millions de personnes ont eu accès à l'eau et à l'assainissement. La Banque a conservé sa note AAA attribuée par toutes les grandes agences mondiales de notation pendant cinq années consécutives. Le Conseil des gouverneurs du Groupe de la Banque a approuvé une augmen-

tation de 125 % du capital général de la Banque, le faisant passer de 93 milliards de dollars à 208 milliards de dollars, soit l'augmentation la plus importante jamais enregistrée dans l'histoire de la Banque. Le Fonds africain de développement a reçu des annonces de contribution d'un montant de 7,6 milliards de dollars de la part des donateurs, soit une hausse de 32 %, pour soutenir les pays à faible revenu et les États fragiles. La Banque a été classée quatrième institution la plus transparente au monde par Publiez ce que vous financez, ce qui renforce ses solides références en matière de gouvernance, de transparence et de responsabilité. Sous la direction du Président Adesina, le Conseil d'administration de la Banque africaine de développement a approuvé une facilité de 10 milliards de dollars pour aider les pays africains à faire face à la

pandémie de COVID-19. La Banque a également procédé au lancement sur les marchés mondiaux des capitaux d'un emprunt obligataire social COVID-19 de 3 milliards de dollars. Cet emprunt obligataire social libellé en dollars américains et coté à la Bourse de Londres, à la Bourse de Luxembourg et au NASDAQ, est le plus élevé jamais lancé dans le monde. Evoquant sa réélection, Adesina a déclaré : "Je suis profondément reconnaissant pour la confiance collective placée en moi, la confiance et le soutien fermes de nos actionnaires qui m'ont élu pour un second mandat à la présidence de la Banque. Il s'agit là d'un nouvel appel à un service désintéressé pour l'Afrique et la Banque africaine

de développement, auquel je me consacrerai avec passion". La Banque africaine de développement est la première institution de financement du développement en Afrique. Elle compte 54 pays membres régionaux et 27 pays membres non régionaux. "L'avenir nous invite à œuvrer pour une Afrique plus développée et pour un Groupe de la Banque africaine de développement beaucoup plus fort et plus résilient. Nous nous appuyerons sur les solides bases du succès enregistré au cours des cinq dernières années, tout en renforçant davantage l'institution, pour une plus grande efficacité et un plus grand impact", a déclaré M. Adesina.

Théophile

BCEAO

3 432 milliards FCFA pour sa 22ème injection de liquidités depuis le début de la Covid-19

L'injection de liquidités de la BCEAO le 24 août 2020 a porté sur un montant de 3 432 milliards FCFA destiné à combler les besoins de liquidités des banques commerciales de la zone de l'UEMOA. En tout 89 banques ont participé à cet appel d'offres en contractant des emprunts d'une échéance de 7 jours au taux d'intérêt fixe de 2%, bien que la nature de l'opération soit une adjudication.

SIKA FINANCE	Montant proposé (en milliards FCFA)	Montant retenu (en milliards FCFA)
Bénin	396	396
Burkina Faso	288	288
Côte d'Ivoire	1 053	1 053
Guinée-Bissau	42	42
Mali	482	482
Niger	263	263
Sénégal	656	656
Togo	252	252
Total	3 432	3 432



Mesures fiscales et douanières prises par le gouvernement pour accompagner les entreprises
dans le cadre de la lutte contre la pandémie du Coronavirus

#CQFS

Pour l'atteinte des objectifs fixés par le PND, le **matériel agricole** est **exonéré de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)**.

L'objectif visé est d'alléger les coûts d'acquisition des équipements de production agricole indispensables pour une agriculture mécanisée.



Office Togolais des Recettes - OTR



BIA Togo
Groupe Attijariwafa bank

AVIS DE CESSION IMMOBILIÈRE AU PLUS OFFRANT

La **BIA Togo** société anonyme au capital de 10 000 000 000 FCFA, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit mobilier sous le numéro TOGO – LOM 1981 B 1156, dont le siège est sis à Lomé au 13 Avenue Sylvanus Olympio, BP 346 Lomé, représentée par son Directeur Général **M. Faissal CHAHOUC** demeurant à Lomé et domicilié en cette qualité au siège de ladite banque, cède au plus offrant, les biens immobiliers suivants :

1. Un immeuble bâti sis à la résidence du Bénin (Caisse) d'une superficie de **1 133,34 m²**. La mise à prix est fixée à **FCFA 370 071 226** (trois cent soixante dix millions soixante et onze mille deux cent vingt six francs),
2. Un immeuble bâti objet du **titre foncier N° 99 74 RT**, d'une superficie de **610 m²**, sis au quartier Tokoin Wuiti non loin de l'école primaire de la localité. La mise à prix est fixée à **FCFA 119 951 817** (Cent dix neuf millions neuf cent cinquante et un mille huit cent dix sept francs CFA),
3. Un immeuble bâti objet du **titre foncier N° 11 903 RT**, d'une superficie de **314m²** sis au quartier Tokoin SOTED à 10m de l'Avenue des Hydrocarbures. La mise à prix est fixée à **FCFA 72 447 346** (Soixante douze millions quatre cent quarante sept mille trois cent quarante six francs FCFA),
4. Un immeuble dont la construction est inachevée objet du **titre foncier N° 18 923 RT**, d'une superficie de **874 m²** sis au quartier Kégué Kélégougan. La mise à prix est fixée à **FCFA 58 440 680** (Cinquante huit millions quatre cent quarante mille six cent quatre vingt),
5. Un immeuble bâti (villas jumelles) objet du **titre foncier N°33 507 RT**, d'une superficie de **342 m²** sis au quartier Sito Aéroport non loin de la Clinique de l'Aéroport. La mise à prix est fixée à **FCFA 45 647 941** (Quarante cinq millions six cent quarante sept mille neuf cent quarante et un francs CFA),
6. Un immeuble bâti, objet du **titre foncier N° 15 000 RT**, d'une superficie de **399 m²** sis au quartier Anfamé non loin du marché d'Akodessewa. La mise à prix est fixée à **FCFA 27 380 288** (vingt sept millions trois cent quatre vingt mille deux cent quatre vingt huit francs FCFA),
7. Un immeuble dont la construction est inachevée, objet du **titre foncier N°30 618 RT**, d'une superficie de **220 m²**, sis au quartier Anfamé non loin du marché d'Akodessewa. La mise à prix est fixée à **FCFA 20 000 000** (vingt millions francs FCFA),
8. Un immeuble bâti, objet du **titre foncier N°15 617 RT** d'une superficie de **574 m²** sis au quartier Hédzranawoé non loin du grand marché. La mise à prix est fixée à **FCFA 60 000 000** (soixante millions de francs CFA),
9. Un immeuble bâti, objet du **titre foncier N°17 141 RT**, d'une superficie de **1 158m²** sis à Kévé au bord de la RN N°5 (Lomé Kpalimé) non loin de la station d'essence Cap. La mise à prix est fixée à **FCFA 50 000 000** (cinquante millions de francs CFA),
10. Un immeuble non bâti, objet du **titre foncier N°22 191**, d'une superficie de **673 m²** sis à Bè Kpota non loin du cimetière. La mise à prix est fixée à **FCFA 25 000 000** (Vingt cinq millions de francs CFA),
11. Un immeuble non bâti, objet du **titre foncier N° 34 173 RT**, d'une superficie de **4788 m²** sis à Agbodrafo non loin du centre d'attraction OLODGE. La mise à prix est fixée à **FCFA 25 000 000** (vingt cinq millions de FCFA),
12. Un immeuble non bâti, objet du **titre foncier N° 34 174 RT**, d'une superficie de **8388 m²** sis à Agbodrafo non loin du centre d'attraction OLODGE. La mise à prix est fixée à **FCFA 40 000 000** (Quarante millions de FCFA),

Toute personne intéressée est priée de déposer son offre financière avec les pièces suivantes :

- Les éléments permettant de les identifier (Carte nationale d'identité, statuts de société, RCCM, Carte unique, ...),
- Une caution de 1% du montant de leur offre, sous forme de chèque barré et libellé au profit de BIA Togo (cette caution étant restituée pour les offres non retenues).

Les offres seront donc présentées sous plis fermés avec la mention « **Offre pour cession immobilière BIA Togo** » et à déposer au siège de la BIA Togo sis au 13 avenue Sylvanus Olympio au plus tard le **31 Août 2020**.

La Direction Générale

Pour tout renseignement, consultation du dossier ou visite,
veuillez contacter le **90 92 50 58** ou le **98 41 15 32**.

croire en vous

